## LA MUTATION d'un membre de l'A.W.B.B.

## Départ du club auquel on est affilié;

Lorsque l'on quitte un club, la politesse voudrait qu'avant toute démarche « officielle », on avise sa direction technique, son coach et un responsable du club.

# La procédure

Mesures relatives à la procédure de mutations.

La période de mutation est inchangée et se déroule dès lors, du 1<sup>er</sup> au 31 mai.

Tout document relatif à une mutation qui serait daté d'avant ou après cette période précise ne pourra être pris en considération.

Pour les mutations du mois de mai, voici les différentes solutions qui sont mises à votre disposition :

### A. Procédure par mail

### 1. La démission

- 1.1. Démission <u>par mail</u> au club que l'on souhaite quitter, par l'envoi du formulaire de démission, signé par le joueur et un représentant légal si nécessaire (formulaire disponible sur le site AWBB ou club).
- 1.2. Il est demandé au secrétaire du club d'origine que l'on souhaite quitter de confirmer par <u>retour de mail</u> dans les 5 jours calendrier, que la démission a bien été reçue, soit par simple réponse **qui reprendra alors l'identité du membre**, soit en renvoyant l'accusé de réception signé.

En cas d'absence de réponse dans les 5 jours calendrier, le membre transfèrera son mail de démission au secrétariat général (qui prendra contact avec le club d'origine pour valider la démission).

# 2. La mutation

- Le nouveau club et le membre démissionnaire (ainsi que le représentant légal si nécessaire) signent et remplissent le formulaire de mutation officiel (disponible sur le site AWBB ou club).
  - \*\* <u>Attention</u>, ce document ne peut pas comporter de rature ou surcharge, la carte d'identité sera demandée lors de la remise du document.
- Le formulaire de mutation **ET** la confirmation du secrétaire du club d'origine (accord par retour de mail ou accusé de réception) sont envoyés au secrétariat général de l'AWBB par le nouveau club dans le délai imparti.

#### B. PM.8 - LA LISTE DES MEMBRES

Le joueur envoie sa démission <u>par mail</u> au secrétaire du club d'origine, par l'envoi du <u>formulaire de démission PM8, (disponi</u>ble sur le site AWBB ou club) en demandant sa radiation de la liste des membres disponible dès le 7 mai.

- 1. Le secrétaire du club confirme, dans les 5 jours calendrier, <u>par retour de mail</u>, que la radiation sera bien effectuée, conformément au souhait du joueur (ainsi que le représentant légal si nécessaire).
- 2. Le joueur pourra être ré affilié par son nouveau club, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.
- 3. En cas d'absence de réponse dans les 5 jours calendrier, le membre transfèrera son mail de démission au secrétariat général (qui prendra contact avec le club d'origine pour valider la radiation de la liste des membres).

# C. Procédure classique (article 5 de la partie 'Mutation' des statuts')

- Démission par envoi postal recommandé au club par l'envoi du formulaire de démission, signé par le joueur et un représentant légal si nécessaire.
- Signature du formulaire de mutation par le nouveau club, le joueur (et un représentant légal si nécessaire).
- Envoi du formulaire de mutation par le nouveau club, dûment complété et signé, par recommandé à la fédération, accompagné du récépissé original ou de l'accusé de réception original.

## D. Procédure « mixte »

Par cette procédure, si vous désirez envoyer vos mutations par recommandés à la fédération, les documents scannés, les preuves d'envoi de démission par mail seront acceptés.

- 1. Le joueur envoie sa démission par mail et reçoit en retour un accusé de réception.
- 2. Le nouveau club et le joueur signent et remplissent le formulaire de mutation scanné.
- 3. Le tout peut être envoyé par recommandé à la fédération.

# Remarques importantes

- \*\* Chaque membre est libre de muter dans le club de son choix. Le passage d'un membre d'un club vers un autre club est obligatoirement libre de toute prime ou transaction financière, quelle qu'en soit la nature.
- \*\* Attention; Si vous avez une dette financière avec votre ancien club (cotisation ou autre), ou un litige tel la non restitution de matériel ou d'équipement, même après mutation, vous pourriez être suspendu par votre ancien club et empêché de jouer avec votre nouveau club jusqu'à ce que vous vous soyez remis en règle. Cette sanction pourrait être confirmée par la fédération.